



**POLITIQUE D'AIDE À L'ÉLITE SPORTIVE
FORMULAIRE DE DEMANDE - SPORT D'ÉQUIPE
2018-2019**

1. IDENTIFICATION DE L'ATHLÈTE

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Date de naissance : _____

Courriel : _____

Institution scolaire : _____

Depuis combien de temps demeurez-vous à Coteau-du-Lac? _____

2. SITUATION FAMILIALE

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Adresse des parents : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Courriel : _____

3. LE SPORT PRATIQUÉ

Sport pratiqué : _____ Depuis combien de temps : _____

Donnez-nous vos trois meilleures performances sportives de la dernière saison (saison qui vient de se terminer).

Date	Nom de la compétition	Endroit	Rang/Performance

4. DOCUMENTS À JOINDRE

- Preuve de résidence pour les trois (3) dernières années
- Preuve d'inscription dans un établissement scolaire pour l'année en cours
- Lettre ou attestation du Club sportif ou de la fédération mentionnant les lieux et les niveaux des compétitions auxquelles l'athlète a participé, ainsi que les noms, prénoms et adresse de tous les autres membres de l'équipe résidants de Coteau-du-Lac.

Signature de l'athlète

Signature du parent/tuteur
Pour les athlètes de moins de 18 ans

RAPPEL : Les demandes de tous les athlètes de l'équipe doivent être transmises dans un même envoi avec tous les documents requis pour chaque athlète. La demande ainsi que les documents doivent être transmis au plus tard le 30 avril de l'année qui suit l'année de la compétition. Toutes les demandes doivent passer par résolution à l'assemblée du conseil. Vous devez donc prévoir un délai d'environ trois (3) mois pour le paiement de votre subvention.

Retourner les formulaires et les documents nécessaires
à l'adresse suivante :



Services des loisirs et de la culture
Ville de Coteau-du-Lac
342, chemin du Fleuve
Coteau-du-Lac (Québec) J0P 1B0

5. RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception du formulaire et des documents : _____ Par : _____

Nombre d'athlètes de Coteau-du-Lac dans l'équipe : _____

Kilométrage parcouru : _____ Pourcentage de la subvention accordé : 50 % 75 % 100 %

Montant admissible selon le niveau de la compétition : 1 000 \$ 1 500 \$ 2 000 \$ 2 500 \$

Montant admissible selon le niveau de la compétition (moins de 10 athlètes) : 100 \$ 150 \$ 200 \$ 250 \$

Montant demandé (par athlète) : _____ Assemblée de conseil du : _____